



- Instrumentation et contrôle
- Électricité ■ Automatisation
- Maintenance HVAC
- Industriel ■ Commercial ■ Résidentiel

PROGRAMME DE PRÉVENTION

En Conformité avec la Loi sur la Santé et la Sécurité au Travail

CHANTIER DE CONSTRUCTION ET BÂTIMENT

**ATELIER
COMMUN**

**36 Rue Dominique Trois-Rivières (Québec) G8V 2N6
Tél. (819) 697-2569 Cell. (819)-609-8483 Téléc. (819) 697-2569
info@aspcontrole.com
R.B.Q.**

DESCRIPTION DU CHANTIER OU BÂTIMENT

NATURE DES TRAVAUX :

Travaux de régulation,
contrôle de bas voltage
Instrumentation/Automatisme
Électricité

GENRE DE CONSTRUCTION :

DATE DU DÉBUT DES TRAVAUX :

NOMBRE MAXIMUM DE TRAVAILLEURS :

ADRESSE DES TRAVAUX :

RESPONSABLE DES TRAVAUX :

Programme de prévention



MISE EN APPLICATION DES MESURES SÉCURITAIRES DÉCRITES DANS CE PROGRAMME

1- La direction de cette entreprise s'engage à :

- a)** faire effectuer les travaux en appliquant les mesures sécuritaires correspondantes.
- b)** que les matériaux et l'équipement nécessaires pour la sécurité des travaux soient disponibles.
- c)** que les outils utilisés par les employés soient en état de fonctionnement sécuritaire.
- d)** être lié conjointement avec le représentant à la santé et à la sécurité des chantiers.

2- Le représentant de cette entreprise sur le chantier ou bâtiment s'engage à :

- a)** informer tous les travailleurs sous ses ordres des dangers inhérents à leurs travaux et des mesures préventives contenues dans le programme de prévention et ce avant le début de l'étape correspondante.
- b)** expliquer l'utilisation et le fonctionnement de l'équipement de protection fourni aux travailleurs.
- c)** surveiller de façon continue pour s'assurer que ces mesures de prévention soient rigoureusement appliquées tout au long des travaux.
- d)** exigera les corrections nécessaires s'il y a lieu.

Asp Contrôle inc. QUÉBEC INC.

1- Responsabilité du préposé à l'embauche :

- a) s'assurer que les personnes qu'il embauche répondent aux exigences de l'emploi et remplissent les fonctions adéquatement (des informations de base pourront être nécessaires).
- b) s'assurer que les personnes embauchées seront physiquement aptes à remplir les postes qui leur sont assignés.

2- Responsabilité du contremaître

Le contremaître est l'homme clé du programme de prévention des accidents. Il est considéré comme étant un chef de file et doit donner l'exemple à tous. Il est responsable de la sécurité de son équipe et par conséquent, on lui demande d'accomplir les fonctions suivantes en vue de contrôler les accidents:

- a) avant chaque genre de travail, établir une procédure de travail sécuritaire selon les règles prescrites.
- b) informer ses travailleurs des risques propres à leur travail, des mesures de sécurité à respecter et des exigences du code de sécurité pour les chantiers de construction applicable à leur travail.
- c) prendre immédiatement les mesures correctives nécessaires pour corriger toutes les actions et conditions dangereuses.
- d) s'assurer que ses hommes portent l'équipement protecteur personnel adéquat et utilisent l'équipement de sécurité nécessaire.
- e) recevoir les suggestions des travailleurs et y donner suite.
- f) s'assurer qu'un accidenté recevra les soins adéquats.
- g) faire enquête sur tous les accidents concernant son équipe et les rapporter à l'agent de sécurité.
- h) vérifier régulièrement les outils et les équipements.
- i) avoir périodiquement des rencontres de sécurité avec ses employés et participer aux assemblées de sécurité.

3- Responsabilité de l'employé

- a) Travailler selon les règles et consignes établies selon le code de sécurité.
- b) Le port du chapeau de sécurité est obligatoire en tout temps sur le chantier de construction.
- c) Utiliser l'équipement de protection mis à sa disposition et autres dispositifs protecteurs.
- d) Refuser d'entreprendre un travail qu'il ne connaît pas ou ne comprend pas.
- e) Rapporter à son contremaître les conditions et méthodes dangereuses ainsi que les équipements et outils défectueux.
- f) Rapporter immédiatement à son contremaître tout accident de travail et par la suite, remettre à son contremaître le certificat médical que le médecin traitant lui aura remis.
- g) Faire des suggestions de sécurités s'il y a lieu.

PLANIFICATION DE SÉCURITÉ

PROCÉDÉS DE TRAVAIL ÉQUIPEMENTS/PRODUITS UTILISÉS	DANGERS OCCASIONNÉS	MESURES PRÉVENTIVES
Soudure	Pour les yeux, incendie	Port de lunette Extincteur nécessaire
Coupage au chalumeau	Pour les yeux, incendie	Port de lunette Extincteur nécessaire
Travaux en élévation	Chute ou glissement	À plus de 3 mètres, port d'un harnais de sécurité ou garde du corps
Installation et transport d'équipements lourds	Éreintement colonne vertébrale	Utiliser les outils et équipements appropriés
Rallonge de fil électrique	Électrocution	Le fil doit être muni d'un 3 ^e conducteur pour la mise à la terre suspendu à 8'
Outils électriques (pompe à vacuum, perceuse et autres)	Électrocution	Vérifier que les outils rencontrent les exigences du code de sécurité de mise à la terre
Bouteille d'oxygène et d'acétylène	Incendie et explosion	Manipuler avec précaution et bien les entreposer
Escabeau, échelle et échafaud	Chute	Le contremaître doit vérifier ces équipements régulièrement et les rendre utilisables. Le travailleur prend sa partie de responsabilité en assurant sa protection.
Drillage	Pour les yeux	Porter des lunettes de sécurité
Soudure	Pour les yeux	Pour de la soudure sur le plancher durant plus d'une heure, un écran protecteur doit être en place pour protéger les autres employés
Équipement en général	Électrocution, blessures	Aire l'essai et vérification aux mains et aux pieds des équipements avant utilisation. Rapporter tout défaut, ne pas se servir si défectueux
Travaux exécutés simultanément avec d'autres quarts de métier	Collision, écrasement par une charge fixée non adéquatement	Établir un espace vital pour chaque travailleur. Ne pas circuler sous un échafaud en opération. S'assurer que tous les équipements soient bien ancrés avant d'effectuer le travail sur ces pièces.
Entreposage de matériaux sur le chantier	Écrasement par une charge non fixé parfaitement libre.	Entreposer dans un endroit suffisamment grand, ne pas superposer les matériaux qui sont non fixables, manipuler avec soins et adéquatement les charges lourdes.
Incendie	Brûlure	Extincteur pour tout ouvrage
EPI (équipement de protection individuelle)	Pour les yeux, brûlure	Port en tout temps d'un chapeau et de bottes de sécurité. Au besoin, le port de lunettes et d'un harnais de sécurité. Porter des vêtements de travail adéquats.

Programme de prévention

PLANIFICATION DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

ÉTAPES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION PAR :
Outillage propre aux chantiers	Vérifier que les outils rencontrent les exigences de sécurité	- Contremaître - Travailleurs
Livraison des matériaux	Localiser de façon à ne pas perturber la circulation sur le chantier	- Contremaître - Travailleurs

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

PREMIERS SOINS :

Les travailleurs détenteurs d'un certificat de secourisme en milieu de travail porteront une vignette **Secouriste CSST** sur leur chapeau de sécurité. Ces secouristes sont autorisés en tout temps à pratiquer les premiers soins.

TROUSSES DE PREMIERS SOINS :

Les troussees seront situées dans chacun des véhicules de service de nos travailleurs. Ces travailleurs sont autorisés à faire venir une ambulance si l'état du blessé le requiert.

AMBULANCE : 911

POLICE : 911

POMPIER : 911

HÔPITAL : (819) 697-3333

Programme de prévention



POLITIQUE DE LA COMPAGNIE

Pour **Asp Contrôle inc, Instrumentation/Contrôle/Automatisme/Électricité**, la productivité et la prévention vont de pair. Nous avons élaboré ce programme préventif avec l'intention de prévenir les accidents et les maladies professionnelles sur la construction.

Notre contremaître surveillera la mise en application de ce programme de prévention et exigera les corrections nécessaires s'il y a lieu.

Nous invitons tous les intervenants à nous faire des suggestions, qui auraient pour but d'améliorer ce programme de prévention.

Sébastien Parisé,

PDG

Programme de prévention

